

Journée d'échanges et d'étude EPOC : Trajectoires d'errance(s), Temps du lien social

Date et lieu de l'événement :

Mardi 10 décembre 2013 Mairie du 19^{ème} arrondissement

Table ronde : « Jeunes mineurs isolés dans la Cité : quels repères ? », animée par Sophie Petru, responsable de l'Antenne jeunes Flandre et par un collectif d'associations dédiées.

Actes de cette table ronde :

Introduction (Sophie Petru – 8 mn)

1) Présentation des membres de la table

-  Benoit Cassegrain et Clémence Gueidan: ils sont les auteurs d'un documentaire vidéo qui porte sur la situation des jeunes mineurs isolés à Paris. Le récit se fait à travers plusieurs témoignages et sur les différentes étapes : de leurs parcours de voyage à leur arrivée en France.
-  Clémence Lormier : Représente l'association ADJIE (Aide Défense Jeunes Isolés Etrangers), collectif d'association dont le but est de permettre, via des permanences juridiques, un accompagnement des jeunes mineurs isolés en demande. Clémence, en binôme (Anita Bouix), est l'auteur d'un recueil d'informations sur l'accompagnement des MIE (elle pourra vous en parler plus en détail).
-  Frances Dropkin: Psychanalyste, membre titulaire de la Société de psychanalyse de Paris, elle est l'intervenante psychologue sur le groupe de parole qui a lieu à l'Antenne Jeunes Flandre tous les mercredis depuis deux ans. Par ailleurs, elle est habitante du quartier et est donc apte à repérer les lieux de sociabilité empruntés par les jeunes qu'elle rencontre à notre siège.

2) **Objet de discussion :**

On définira dans un premier temps ce que représente pour nous les termes : « errance » et « repère des jeunes dans la cité ».

L'errance des jeunes et repère dans la cité

De nombreux séminaires et tables rondes ont permis de faire un bilan sur la question de l'errance chez les jeunes en France, dont les travaux de François LAGANDRE compilé dans un rapport (commandé par le Ministère des Affaires sociales), lequel traite notamment de la question des jeunes étrangers en errance (p.42).

Malgré tous ces apports théoriques et cas pratiques, il n'est pas aisé de définir l'errance car le terme même a une double signification : *"ne pas trouver son chemin dans l'espace terrestre et s'égarer dans son espace psychique sont des actions qui se télescopent dans le*

même concept" (Annie BIRRAUX, *Notions d'errance*, in *Errances*, Adolescence n° 23 1994, p.15). De plus les formes de l'errance sont multiples : elles peuvent se conjuguer à différentes échelles (limitée à une portion de ville, un département, une région, l'ensemble du pays voir de l'Europe...), à un degré de choix (errance dite « subie » ou « choisie »), et à une temporalité flexible (errance transitoire, ou sur de nombreuses années, etc.).

On s'accorde néanmoins sur premier point de convergence qui est le logement fragile. Ainsi les errants sont des sans domiciles fixes (chez un parent, des amis, un squat, etc.), ou à la rue à temps complet, ou même des jeunes en foyer agréés.

Et cette fragilité du logement se combine avec celle, intrinsèque, de l'individu : ses capacités de résilience (induite par l'âge, la formation, l'entourage familial). En effet, l'étape délicate de la jeunesse, autrefois circonscrite dans un axe de temps bien précis (jusqu'à la vie active), est aujourd'hui déplacée sur de longues années (en raison de la difficulté à accéder au marché de l'emploi, à un logement, etc.).

On peut donc définir l'errance comme un état de désocialisation plus ou moins avancé. Phénomène souvent explicité comme le fait de ne plus arriver à dégager de stratégies : des jeunes qui ne croient plus à leur propre capacité à pouvoir s'en sortir, qui n'arrivent plus à se projeter dans l'avenir et donc à se construire.

L'errance est souvent plus subie que volontaire. Les « errants volontaires », un peu des nomades bohèmes, sont ceux qui choisissent sciemment ce mode de vie, afin d'échapper aux contraintes et/ou de fuir un système auquel ils n'adhèrent pas.

La grande majorité des errants sont ceux qui ont fait l'objet d'un abandon familial (suite à des conflits ou par simple démission parentale) ou parce que sujets à addictions (alcool, drogue, etc.), ceux qui sortent du système de l'aide sociale à l'enfance (jeunes majeurs) ou de prison et dont la capacité d'autonomisation n'a pas été anticipée par les institutions en charge.

Généralement les jeunes en errance ignorent les associations de solidarité potentiellement accueillantes, ils s'agglomèrent autour des gares, de bancs publics, et autres lieux de grand passage et se créent un territoire, souvent par groupe « d'appartenance » via leur type de déviance (alcool, prostitution, etc.)¹ et survivent de « la manche ». Cette attitude leur confère une visibilité et une stigmatisation concomitante. Leur isolement débouche sur des perturbations majeures dans les rapports que ces personnes entretiennent au temps, à l'espace, à leur relation avec les autres ou avec eux-mêmes (c'est à dire à la perception de leur propre identité).

Or pour les M.I.E non seulement ces derniers sont friands d'identification de nouveaux lieux associatifs et de sociabilisation (taxis-phones, snacks ou cafés où ils peuvent « squatter » de longues heures), multiplient cette fréquentation (peuvent se rendre jusqu'à 4 différents

¹ Confère rapport suite aux Etats Généraux FNARS IdF 1995.

espace associatif par jour), se regroupent et par affinité personnelle et/ou par pays d'origine (d'ailleurs lorsqu'ils vivent à la rue, c'est dans un foyer malien, sénégalais, etc., qu'ils trouvent refuge occasionnel). Et à défaut de de regroupement par déviance, il arrive que ces jeunes s'associent par niveau de statut vis-à-vis de leur prise en charge institutionnelle. En effet, le jeune déjà pris en charge par l'ASE ne fréquentera pratiquement plus ses anciens camarades toujours en attente d'une aide officielle et dont les déplacements géographiques ne correspondront plus aux siens.

Les M.I.E sollicitent à l'extrême les potentiels associatifs, les cumulant parfois (vont à plusieurs points de distribution de nourriture par exemple) mais ne mendient pas et sont souvent gênés si une main tendue (éducateur/accompagnateur/ami, etc.) leur offre de l'argent. En réalité, ni leur apparence (généralement soignée) ni leur attitude, ne permet de les remarquer/stigmatiser dans l'espace public.

La précarisation qui accompagne l'errance provoque en simultanée « *une érosion du capital santé* », laquelle est commune aux deux catégories susmentionnées. Cependant, dans le cas des M.I.E, cette atteinte à la santé est toujours accompagnée d'une recherche effective de « correction ». En effet, non seulement les M.I.E ne s'inscrivent pas dans un processus généralement psychogène d'auto-punition par le biais de la santé, mais savent au combien le capital santé est pour eux un atout incontournable dans leur recherche de stabilité. De ce fait, ils agrandissent sans cesse leur carnet d'adresse, et du coup leur territoire, à la recherche de structures prenant en charge la vaccination, les soins dentaires, les dépistages, les maladies chroniques, etc.

L'errance des MIE est plus un risque qu'une situation. Alors que ces jeunes étrangers isolés sont en pleine construction de leur identité, dans le temps de l'immédiateté, dans l'urgence administrative, avec des coupures, des cassures dans leurs suivis et leurs accompagnements, démunis de repères matériels, et peu d'adultes pour faire un transfert positif de l'âge adulte, ils ont une injonction à l'intégration ! Certains ont un projet, beaucoup veulent être scolarisés, d'autres ne savent pas où s'orienter. L'institution ne leur permet pas d'avoir un projet individuel, il y a un impératif d'intégration. Ils subissent des formations trop courtes et inadaptées : ils sont censés devenir des adultes peu qualifiés² mais intégrant le rapidement le monde du travail.

La force du M.I.E est sa capacité à dresser des repères dans la citée : ce sont des points d'identification, des ressources, permettant une aide aux jeunes dans leur stratégie et de survie et de planification de l'avenir.

En effet, le repère peut-être une barrière à l'errance du jeune. Il peut-être :

- Une personne, avec qui le jeune peut avoir une accroche,
- Un lieu physique :

²Les formations qui leurs sont proposés sont des CAP ou des Bac professionnels.

- une Institution ou une association ; les jeunes identifient par exemple, la permanence d'accueil des mineurs isolés, la *Shorba* qui distribue des soupes dans le quartier, les Points d'accueil de jeunes (qui sont pas en nombre suffisants) comme l'Antenne Jeunes Flandre, les bibliothèques municipales de quartier, les espaces de l'Education Nationale : collèges et lycées dans lesquels ils sont scolarisés ;
 - une croyance, des valeurs : les mosquées, les églises, lieux de prières et d'abris pour certains jeunes.
- Le temps est un repère important, le jeune est obnubilé par le temps. Ils savent que le challenge est d'être scolarisé le plus tôt possible et de pouvoir s'inscrire dans un cursus qui leur ouvrira des portes, c'est-à-dire l'emploi. Etre diplômé à 18 ans peut au moins permettre au jeune de demander une carte de séjour étudiant au minimum et de pouvoir continuer ses études à Paris.
- Cette conscience de la notion de temps est aussi nécessaire à la réalité de la distribution des repas gratuits et à l'ouverture des administrations auxquelles ils font appels.

Conclusion :

En réalité, à quelques cas exceptionnels, l'errance chez les M.I.E est moins génératrice d'exclusion. Elle est souvent temporaire, liée à une situation administrative. Et même si la situation d'errance peut parfois se prolonger dans le temps, elle n'induit pas une coupure de liens sociaux, au contraire, on constate une construction et une sollicitation de réseaux bien plus importante que pour la moyenne des jeunes.

Cependant, dans cette course à la stabilité sociale (logement, emploi, vie de famille), les M.I.E semblent frileux et méfiants de l'attachement, suite à des arrêts de parcours (rejet de l'institution). Par exemple, ils ne viennent pas régulièrement sur le groupe de parole (dont nous parlerons plus bas), et rarement à l'heure. Un peu comme si ils voulaient garder un brin d'autonomie.

3) Projection de courts métrages et explication (durée 15 mn)

4) Présentation de l'association ADJIE par Clémence Lormier, travailleuse sociale , membre du Gisti, bénévole à l'ADJIE – durée : 20mn)

L'historique, les objectifs de l'association (recul de l'accès au droit des jeunes MIE, contestation de la minorité du jeune), les bénévoles qui y travaillent, le protocole, comment s'organisent les permanences

Quelques chiffres : nombre de jeunes reçus, nombre de jeunes qui s'en sortent (repris par l'ASE, suivis par l'Education Nationale)

Intro : les MIE ne sont pas vraiment en errance :

Si on définit l'errance comme Sophie l'a rappelé, les MIE ne sont pas en situation d'errance :

- ont un but (plus ou moins bien formulé), construit par eux ou par leurs familles
- se projettent dans la réalisation de ce but, sont actifs et acteurs,
→ leur arrivée en France en témoigne : long et difficile parcours effectué
- se créent un réseau social, du lien social à différents niveaux (communautaire, associatif)
- ont des repères physiques, stratégiques (par rapport à leurs objectifs)
- mais surtout repère symboliques/moraux issus de leur culture d'origine, souvent malmenés

Les MIE ne sont pas en errance, mais soumis à une double violence :

- isolement.
- déracinement culturel
- + maltraitance par certains services
- déni de leur identité et de leurs objectifs qui guident leurs actions (=déni de leur subjectivité)

L'errance est plutôt un RISQUE pour ces MIE. Ceux qui y arrivent, n'y arrivent pas seuls, mais du fait d'un environnement générant un risque de décrochage scolaire et de rupture avec l'institution et l'hébergement

- errance « subie », issue à la fois de l'environnement et d'un découragement profond
- enjeu : éviter ce décrochage et l'entrée dans un parcours d'errance.

Rappels : MIE relèvent de la responsabilité légale des ASE sous tutelle des départements.

Protocole du 31 mai 2013.

- refus pour des raisons variées de les accueillir,
- délaissement même au cours de leur prise en charge

Souvent plusieurs semaines/mois s'écoulent avant leur protection effective : alors s'écoule un temps à la rue sans ressources. Même pris en charge, peuvent être maintenus dans l'inactivité et l'incertitude sur leur avenir.

---) très éprouvant psychologiquement.

ADJIE : intervient sur la base de la libre adhésion.

= créée en octobre 2012, regroupe 15 associations/syndicats

- droits de l'enfant
- droits des personnes étrangères

Née du constat partagé des insuffisances de la prise en charge des MIE et JM par les institutions

Suivi complexe : juridique, administratif, scolaire, socio-éducatif, médical et psychologique.

Echéances très brèves : en quelques mois il faut école, formation, titre de séjour, premiers contrats de travail, contrat jeune majeur....

Effectifs et moyens restreints mais activité énorme autour de 2 axes :

- démarches juridiques & administratives (quand l'ASE ne les aide pas, voir s'oppose)
- soutien à la scolarisation et à la formation professionnelle (condition pour leur régularisation future)

Quelques chiffres :

- 550 jeunes suivis depuis un an (Paris et quelques jeunes du 93 ou 92)
- 300 ont été scolarisés à la rentrée
- près d'une centaine de saisines des JE dont la majorité a abouti favorablement
- quelques dizaines de recours en appel

→ terrain d'observation critique des stratégies des jeunes et des pratiques des services d'accueil

Permet dénonciation des mauvaises pratiques, valorisation des bonnes, et plaidoyer politique.

EX : perles PAOMIE, guide pratique AutonoMIE (autoproduit)

Conclusion : empêcher les MIE de tomber dans cette errance, mais quelle finalité ?

Besoin d'un suivi transdisciplinaire :

- nécessité d'une porosité des suivi, d'un lien entre professionnels (enseignants, TS, psy...)
- outils de réseau, de discussion et partage de pratiques

L'intégration : finalité à questionner car incertitude sur le maintien en France

- risque de clandestinité dès 18 ans, source de fortes angoisses
- trop souvent, dans leur cas, assimilée à l'insertion professionnelle pure, du fait de la nécessité
- impératif de l'intégration : ne laisse que peu de temps pour une (re)construction et un épanouissement personnel

Terminons par une note d'optimisme :

= les MIE s'adaptent (« s'intègrent ») très bien lorsqu'ils sont accompagnés.

5) Présentation du groupe de parole à l'Antenne par Francès Dropkin (20 mn)

Historique :

Je me suis vite rendue compte que les jeunes qui fréquentaient ce lieu étaient absorbés par les ordinateurs et que la communication se faisait peu entre eux. De ce constat, est née l'idée de proposer, à qui voulait venir, un temps d'échange en groupe de parole hebdomadaire.

Nombre de jeunes :

12/15 participants, pas toujours les mêmes, mais avec un noyau de 5/6 jeunes qui viennent régulièrement. Il y a plusieurs langues en présence avec beaucoup de bonne volonté à

traduire les propos les uns pour les autres, parfois jusqu'à sept langues différentes sont parlées.

Thématiques abordées et organisation :

On a commencé sans thèmes particuliers mais au bout de six mois de fréquentation, il nous est paru évident que ces jeunes avaient envie de parler « de la vie, ses difficultés ainsi que ses joies » ; « de ce qu'on ressent » ; et « des origines de chacun ».

En accord avec le groupe, nous avons établi une liste de thèmes qu'on souhaitait explorer (les discriminations, le racisme, l'homophobie, les différences sexuelles, les cultures des origines). On s'est vite rendu compte que la richesse de ces rencontres résidait dans la liberté de parole pour chacun.

Parler des origines, de l'éloignement familiale et de sa culture, s'est avéré être quelque chose d'enrichissant pour tout le monde. Cette mise en commun permet de sortir d'un sentiment d'isolement.

Exprimer en paroles ses craintes et ses colères du fait de vivre dans une société parfois hostile, non accueillante, est une expérience libératrice et rassurante et donc permet une meilleure intégration sociale.

Ces rencontres restent essentielles pour ces jeunes qui n'ont pas d'autres endroits où parler et qui manifestent très fortement leur désir de continuer cette expérience.

Ex de pratiques :

Ex : Sexualité : Intégration et citoyenneté développés à un haut niveau – Ex : « parler de notre racisme à nous »

Ex : En tant qu'intervenants, on ne se prive pas de parler de nos propres histoires, la distance n'est pas un problème.

Ex : Pendant que les uns parlent les autres réfléchissent, les jeunes ne sont pas obligés de parler.

6) Temps de parole avec le public (1/2 heure)